



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

OBJECTIFS

Parcours individuel sous forme d'entretiens permettant :

- Aide méthodologique à l'identification et à la description des activités générées par l'expérience
- Aide à verbaliser l'expérience
- Clarifier les concepts de compétences, activité, situations de soins...
- Guider le candidat dans l'écriture de son expérience au regard des compétences du référentiel métier d'auxiliaire de puériculture

CONTENU ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- 2 h – Accueil et entretien de présentation
- 2 h – Analyse du parcours professionnel
- 2 h – Atelier d'appui au descriptif de l'activité
- 6 h – Description de l'expérience et des acquis professionnels (3X2 heures)
- 2 h – Rédaction du projet
- 3 h – Préparation à l'entretien de validation

SUIVI DU DOSSIER

- 1 h – Accompagnement individuel
- 4 h – Jury
- 2 h – Post jury

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET ACQUIS

- Questionnaire de satisfaction de fin de formation

PUBLIC

- Prétendants au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture par Validation des Acquis de l'Expérience ayant validé leur livret 1

INSCRIPTION

Minimum 4 mois avant la date du dépôt du livret 2

DUREE

24 h

LIEU

IFSI/IFAS de Montélimar, accessible aux personnes en situation de handicap

TYPE DE FORMATION

Présentielle

DATES DÉPÔT LIVRET 2

Le **20/12/2021** ou le **20/08/2022**

TARIF

900 € par agent

CONDITIONS

Nombre de participants : 1
Minimum : 1

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cadres de santé formateurs



IFSI / IFAS
3 Rue Général
de Chabrilan
26200 MONTEILIMAR

04.75.53.43.84